

RETOUR A LA NORMALE

Dérogation :

La dérogation signée par l'Intersyndicale vient de prendre fin le 30 avril.

Les PNC en tant qu'acteurs principaux ont remis en marche leur outil de travail en facilitant le rapatriement des clients mais aussi 3200 de nos collègues bloqués en escale. En contribuant en pleine tourmente à démontrer la réactivité et l'efficacité des PNC, nous avons placé l'urgence avant les propres intérêts du syndicat.

La trêve, pendant la dérogation :

Le SNPNC, membre de l'Intersyndicale a pris ses responsabilités. En ratifiant pour 10 jours calendaires des solutions pragmatiques, nous nous sommes engagés quitte à prêter le flanc à des critiques partisans, ce qui n'a pas manqué d'arriver. Il est en effet plus confortable d'occuper le strapontin du spectateur critique que de mouiller sa chemise.

Juste retour des choses :

Le PNC a subi des perturbations importantes dans sa vie professionnelle et privée. Nous veillerons dans les semaines qui viennent à ce que l'Entreprise apporte aux PNC des compensations et vous tiendrons informés.

Les dossiers syndicaux que nous portons vont reprendre leurs droits. L'actualité porte notamment sur les dossiers suivants :

- Le maintien de nos droits à GP.
- Les conséquences pour le PNC de la mise en place de NEO.
- Le dossier du Temps Mensuel Réduit.
- Le suivi du produit LC.
- Les vols départ province.

Pour des informations actualisées qui collent à l'actualité,
consultez notre nouveau site : www.snpnc.org